



LA HAUTEVILLE

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 24 MAI 2014

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Monsieur l'AdjointGLUCKMAN

Mademoiselle, Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipaux.....BERLAND
CHEVAUSSET
DEL BOCA
LELAIDIER
RAJAU
RETSIN-MICHEL
SZYMCZYK

Absentes excusées :

Mademoiselle et Madame

Les Conseillères municipalesJOUGLAIN
RETSIN-MICHEL

Délibérations

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé des travaux qui vont être réalisés (chemin d'Adainville - chemin de la Mare - route de l'Épinette).

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement des études concernant l'assainissement. La date de réalisation des travaux reste maintenue pour le 2ème semestre 2015/début 2016.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé du choix des rythmes scolaires, à savoir mercredi et vendredi après-midi consacrés aux animations.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel d'offres concernant la maîtrise d'oeuvre relative à l'établissement du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire d'envisager la mise en oeuvre d'une procédure d'abandon concernant la propriété cadastrée B75/76 (Le petit Ruisseau) n° communal : G00052.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la diminution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 2014 d'environ 9%.

La Commission des travaux (composée de Monsieur FITOUSSI, Madame SZYMCZYK, Monsieur DELBOCA et Monsieur COURTEAUD) proposera au Conseil municipal lors de la réunion du 5 juillet prochain à 18 heures un projet d'implantation de panneaux «stop».

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 5 JUILLET 2014

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Monsieur l'AdjointGLUCKMAN

Mademoiselle, Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux.....CHEVAUSSET
DEL BOCA
JOUGLAIN
RAJAU
RETSIN-MICHEL
SZYMCZYK

Absents excusés :

Messieurs
Les Conseillers municipauxBERLAND
FITOUSSI

Absent non excusé :

Monsieur le Conseiller municipalLELAIDIER

Délibérations

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé des travaux communaux en cours et de ceux qui viennent d'être achevés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, sous réserve de l'accord de l'autorité de tutelle, de l'implantation de panneaux «stop» aux emplacements suivants :

- carrefour de la route de la Boissière et de la route de la Pompe (en provenance du tarte Gaudran),
- carrefour de la route de Grandchamp et de la route de l'Épinette (en provenance de Grandchamp),
- chemin d'Adainville (carrefour route de l'Épinette),

et de l'implantation d'un panneau de limitation de vitesse à 40 à hauteur du hangar communal sur la route du Tarte Gaudran.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé du programme d'organisation des séances d'animation et de garderie dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère en faveur de l'adhésion au SIEED de la communauté d'agglomération de Seine et Vexin pour la commune de Flins sur Seine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour adhérer à titre individuel au SILY (Syndicat Inter régional du Lycée de La Queue lez Yvelines).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition faite par la Commission d'Appel d'Offres de retenir, pour assurer la maîtrise d'oeuvre de l'élaboration du PLU, l'agence d'urbanisme «En perspective» qui a répondu à l'Appel d'Offres pour un montant de 24 875 € HT, soit 29850 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira à bref délai et convoquera le responsable de cette agence pour obtenir préalablement à la signature du marché les précisions qui lui paraîtront nécessaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle le contrat de surveillance et de gardiennage de la SARL PIERREL en portant sa rémunération forfaitaire mensuelle à 1500 € HT soit 1800 € TTC.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la situation de Monsieur Patrick ANGIBOUST.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, en cas de besoin, à allouer à Madame AUBRY, Secrétaire de Mairie et à Madame BENAIS, Assistante maternelle, des heures supplémentaires.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de remplacer Madame DEBBI à l'ADMR par Mademoiselle Emilie RETSIN-MICHEL.

Informations

RAMASSAGE DES ORDURES

La collecte des ordures ménagères a lieu le vendredi matin :

- ordures ménagères : conteneur à couvercle vert
- emballages et papier à recycler : conteneur à couvercle jaune.

La collecte des déchets verts (sacs papier distribués en Mairie) est effectuée le lundi matin.

OBJETS ENCOMBRANTS :

Ne jetez pas vos encombrants dans les chemins ou dans les champs !
Ne les déposez pas au pied des poubelles communales !
Ne les déposez pas devant votre porte !...mais attendez la date du ramassage qui leur est réservée.



La prochaine collecte des objets encombrants aura lieu MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014.

Vous avez également à votre service le réseau de déchetteries du SIEED. Pour y accéder, vous devez obligatoirement présenter une carte qui vous est délivrée gratuitement en Mairie de La Hauteville sur simple demande.

Vous trouverez toutes les informations utiles à ce sujet sur le site [«www.sieed.fr»](http://www.sieed.fr).

LES HEURES RÉSERVÉES À LA TONTE ET AUX TRAVAUX BRUYANTS

L'été arrive... L'herbe a recommencé à pousser...

Comme chaque année, pour le bien-être de tous, chacun doit respecter les horaires réservés à la tonte de nos pelouses et à l'accomplissement des travaux bruyants (tous engins mécaniques).

Par avance merci de votre compréhension !

RAPPEL :

- en semaine : horaires libres
- le samedi : de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h
- le dimanche et les jours fériés : de 10 h à 12 h.





LE DÎNER VILLAGEOIS

Conçu et réalisé par Madame AUBRY, secrétaire de Mairie, sur le thème de la Nostalgie (sentiment apaisé et heureux) du 14 juillet d'antan, ce fût un succès !

Ce dîner villageois offert aux habitants de La Hauteville a réuni le 14 juin dernier une centaine de personnes qui ont pour certaines revécu, et pour d'autres découvert, ce qu'était notre 14-juillet d'antan, manifestation à laquelle il a du être mis un terme en 2007 en raison de son succès.

En effet, le 14-juillet, remis en vigueur en 1977 jusqu'en 2007, attirait de plus en plus les foules venues de l'extérieur au point d'en arriver à plus de 350 personnes dont seulement une petite centaine de Hautevillois...

Le dîner villageois a donc pris le relais dès 2007 du traditionnel 14-juillet qui ne nous permettait plus de faire face et de rester entre nous.

Encore bravo à l'organisatrice aidée principalement mais parmi beaucoup d'autres, par Madame BENAIS, assistante maternelle à l'école de La Hauteville, par Melle RETSIN-MICHEL et M. FITOUSSI, Conseillers municipaux, par Mesdames BATCHELOR, FITOUSSI...

A l'année prochaine aux environs de la même date et sur un autre thème.

Le Maire

LA CONSOMMATION D'EAU

Une famille de trois à quatre personnes consomment en moyenne 120 m³ d'eau par an.

Si votre consommation dépasse de manière significative cette quantité sans qu'une explication plausible à ce dépassement puisse être donnée, vous pouvez en faire part au secrétariat de mairie qui demandera alors au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet dont dépend La Hauteville, d'analyser la situation signalée.



LA CIRCULATION

Les plaintes, justifiées, concernant la vitesse excessive des automobiles dans notre village, ont conduit le Conseil municipal à réfléchir à l'implantation de nouveaux panneaux «stop».



Il est, une nouvelle fois, rappelé que la vitesse est limitée à 40 km/heure et que la signalisation «stop», déjà installée et celle qui va l'être, doivent être scrupuleusement respectées.



La vitesse est d'autant plus dangereuse que notre commune, qui tient à conserver son caractère champêtre, n'est pas dotée de trottoirs, ni de feux tricolores permettant aux piétons de traverser la chaussée et marcher à l'abri, ce qui explique la limitation de vitesse imposée.

Pour ceux qui aiment enfoncer le champignon au point de le faire passer au travers du plancher, il y a des circuits organisés qui leur sont ouverts à cet effet mais La Hauteville n'est pas un anneau de compétition.

A bon entendeur...

NOTRE ECOLE



L'année scolaire vient de se terminer à la meilleure satisfaction de tous après une distribution des prix qui a récompensé les efforts des élèves en présence des représentants des trois communes.

Une réunion des parents d'élèves autour du personnel enseignant et au milieu des enfants a suivi cette remise des prix illustrant une parfaite cohésion de tous ceux qui ont eu durant cette année scolaire un but commun, à savoir la meilleure réussite possible des enfants dans le meilleur climat.

Ces années d'école primaire doivent laisser aux enfants durant toute leur vie, un parfum inaltérable de bonheur, une sensation de joie de vivre et des souvenirs ineffaçables, d'où l'importance prioritaire de ces premières années sur les bancs d'une école de village.

Un grand MERCI aux artisans de cette réussite qui se renouvelle sans faille depuis plusieurs années grâce au travail des délégués des parents d'élèves, des parents d'élèves eux-mêmes mais aussi et surtout du personnel enseignant, Mesdames BLOT-LAFARGUE Christelle et TUHAU Ophélie, Professeurs des Ecoles, de Madame BENAIS Brigitte, Assistante Maternelle, sous la Direction de Madame HASCOET Isabelle.

A l'année prochaine, nos trois classes étant désormais chacune dotée d'un tableau numérique mais surtout en continuant à bénéficier de la haute qualité du même personnel enseignant.

Le Maire

L'ABOIEMENT DES CHIENS

Il est une nouvelle fois demandé aux propriétaires de chiens de maîtriser leurs animaux, c'est-à-dire de prendre les mesures nécessaires pour éviter leur divagation, source d'accidents de toutes sortes, mais aussi de leur apprendre à ne pas aboyer au passage de promeneurs, de voitures, de vélos, à la moindre présence, au moindre bruit et ce, de jour comme de nuit.

Le fait d'habiter la campagne n'autorise pas pour autant à incommoder les alentours par des aboiements constants qui se font écho les uns aux autres et finissent dans un concert assourdissant et insupportable.

Il en va de la qualité de la vie que chacun d'entre nous a choisi en s'installant à La Hauteville, village réputé et envié notamment pour son calme et sa tranquillité.

Ne gâchons pas l'un de nos atouts majeurs qui nous permet après une dure journée de labeur de retrouver notre havre de paix, de nous ressourcer avant de repartir le lendemain, de nous reposer en fin de semaine ou encore de passer des vacances paisibles à l'abri du monde et du bruit.

Il existe des moyens simples et peu coûteux d'apprendre à un chien, animal que nous aimons tous, fidèle, intelligent et affectueux, d'aboyer à bon escient et non à l'occasion de la perception d'une simple présence humaine ou matérielle ou d'un quelconque bruit anodin.

Entre la tolérance d'un aboiement occasionnel et parfois justifié et le laxisme en présence d'un aboiement continu, lancinant et sans raison, il existe une voie que nous nous devons, par respect les uns pour les autres, d'emprunter pour maintenir cette convivialité et cette courtoisie auxquelles la municipalité est particulièrement attachée depuis plus de trente ans et qui font que, grâce aux efforts de chacun, notre village est ce qu'il est et ce qu'il doit rester.

Le Maire



NOTRE ECOLE CLASSE DE MER À PIRIAC/MER

Les enfants de l'école (grande section maternelle - CP - CE1) ont séjourné du 16 au 20 juin dernier au Centre «la rose des vents» à Piriac/mer. Ce centre est situé dans la presqu'île guérandaise à 300 mètres de la mer.

Encadrés par Madame HASCOET, Madame BENAIS et Madame AUBRY et un animateur spécialisé JB, les enfants ont pu découvrir notamment la pêche à pied, la faune et la flore du littoral, la laisse de mer, le port et sa capitainerie, le patrimoine de Piriac/mer, les danses bretonnes et la légende des Khorrigans !...



ASCOH Association Sportive de la Commune de La Hauteville

L'ASCOH permet la pratique du tennis, du vélo et de la pétanque.

Les adhésions à cette association sportive sont recueillies en Mairie.



Il est rappelé que l'utilisation du court de tennis est réservé exclusivement aux adhérents de l'ASCOH.

Les réservations se font selon des modalités souples communiquées lors de l'inscription de manière à ce que chaque adhérent avec ses éventuels invités, puisse, durant la semaine ou le week end, jouer à plusieurs reprises.

Inscrivez-vous auprès de Madame AUBRY, secrétaire de Mairie.

Le Maire

Les petites annonces de nos lecteurs...

A VENDRE :

- **Taille haie sur perche SHINDAIWA/BEAL AH230** (5,9 kg/2,3m/800Wmaxi 7500t/mn)
Etat neuf/Très peu servi. Prix : **250 €** au lieu de 600 €

- **Tronçonneuse SHINDAIWA/BEAL 352S** (4,2KG/35CM/1300W)
Etat neuf/Très peu servi. Prix : **200 €** au lieu de 400 €

Monsieur POMMARET : 01 48 25 60 04/06 74 55 08 85



COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE DE HOUDAN/MAULETTE

Pour la période des vacances, la Gendarmerie propose que les habitants qui le souhaitent, les informent de leur date d'absence afin qu'une vérification plus attentive soit portée aux habitations inoccupées.

A cet effet, vous trouverez en page suivante, un formulaire à compléter et à remettre à la Gendarmerie.

.../...



OPERATION TRANQUILLITE – VACANCES



DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre brigade de gendarmerie.

Brigade de : -----
Commune concernée : -----

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : ----- Prénom : -----

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie – Lieu-dit, ...)

Code Postal : ----- Ville : -----

PERIODE D'ABSENCE

Du : ----- Au : -----

TYPE ET CARACTERISTIQUES DU DOMICILE

Maison

Appartement

Etage : ----- N° de Porte : ----- DIGICODE : -----

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON Si oui, lequel ? -----

PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE

NOM : ----- Prénom : -----

CP : ----- Ville : -----

☎ -----
Possède t-elle les clés ? : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

LIEU DE VACANCES

Etes-vous joignable pendant votre absence ? OUI / NON

Si oui, à quelle adresse ? -----

☎ ----- Courriel : -----@-----

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRECISER

Date : -----

Signature du demandeur :

Le mot du Maire

LA SÉCURITÉ

Les cambriolages, se multipliant dans les communes voisines, atteignent maintenant notre village.

Récemment, deux habitations ont été visitées et l'une notamment dans les minutes qui ont suivi le départ de ses occupants (aux environs de 9 heures) ; cette visite «cagoulée» en présence d'un adolescent dans la maison aurait pu très mal tourner mais, heureusement, il n'en fût rien.

Jusqu'alors La Hauteville avait été préservée mis à par quelques tentatives et quelques larcins.

Cette recrudescence qui touche d'une manière générale notre environnement nous conduit à envisager de renforcer à bref délai les mesures préventives déjà mises en oeuvre.

Au-delà de notre insistance auprès des services de la Gendarmerie pour des tournées diurnes et nocturnes plus fréquentes et plus soutenues, au-delà d'une plus grande implication, notamment au plan technique, de notre propre service de sécurité, il appartient à chacun d'entre nous d'être vigilant.

Cette vigilance implique d'abord que, dès la première observation suspecte et quelle qu'elle soit, notre service sécurité soit immédiatement informé (06 07 62 90 44) ; peu importe si le signalement s'avère sans intérêt.

Cette vigilance implique ensuite que chaque habitation soit dotée d'une assistance sécuritaire et que cette assistance sécuritaire face référence, en cas de besoin, au même numéro 06 07 62 90 44 qui doit être alerté dès le déclenchement de l'alarme.

Cette vigilance implique aussi de demander à notre service de sécurité une surveillance encore plus attentive notamment au cours des périodes d'absences (vacances, déplacements prolongés...)

Cette vigilance implique enfin que nos habitations soient dotées de systèmes d'alarme performants (extérieur et intérieur).

.../...

.../...

Notre service sécurité étant financé par le budget communal, chacun peut et doit en profiter sans aucun coût supplémentaire individuel.

Le type de délinquance auquel nous sommes tous confrontés et qui jusque là nous avait épargné n'ira pas en régressant sauf si nous nous équipons en temps voulu, l'élément essentiel de cet équipement étant l'attention de chacun d'entre nous.

Cette attention individuelle et collective sur toute apparence d'anomalie et son signalement à notre service sécurité s'impose désormais.

Pour autant, ne vivons pas dans le stress d'un éventuel cambriolage mais organisons nous en faisant de notre vigilance une arme dissuasive.

Le Conseil municipal réfléchit dans le sens d'une prévention accrue dont les effets doivent se faire sentir à bref délai.

Le Maire